

L'eau

une ressource vitale

de multiples défis à toutes les échelles

PANORAMA DE LA **SOCIÉTÉ CIVILE**



Contexte

L'eau est une ressource vitale, à la croisée des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Face aux défis croissants liés au changement climatique, aux pressions sur la ressource et aux inégalités d'accès, il est essentiel de mieux comprendre, anticiper et organiser la gestion de l'eau à l'échelle des territoires. C'est dans cette perspective que les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER), la Coordination nationale des Conseils de développement (CNCD) et l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) se sont mobilisés pour construire un panorama citoyen de l'eau, un outil inédit visant à structurer et partager les connaissances pour une gouvernance plus efficace et adaptée aux réalités locales.

Le CESE, en tant qu'Assemblée constitutionnelle des organisations de la société civile, joue un rôle central dans l'articulation entre les réflexions locales et les orientations nationales. Les CESER, en tant qu'instances de concertation régionales, ont mené des travaux approfondis pour identifier les spécificités et les défis propres à chaque territoire : gestion des tensions sur la ressource, protection des milieux aquatiques, adaptation des infrastructures. De leur côté, les Conseils de développement ont apporté une contribution essentielle en associant les citoyens, les acteurs économiques et les élus locaux aux réflexions sur la gestion durable de l'eau. Enfin, l'ANPP a enrichi notre panorama sur l'eau en offrant une vision élargie et des perspectives concrètes, tout en favorisant l'échange de bonnes pratiques et la mise en œuvre de solutions innovantes au niveau local comme national. Ces contributions régionales et locales sont indispensables pour éclairer les décisions publiques et favoriser une approche différenciée selon les besoins et réalités des territoires.

Ce panorama a pour ambition d'être un espace de veille et d'anticipation, permettant de croiser les expertises des acteurs locaux, d'identifier les bonnes pratiques et de structurer les politiques de gestion de l'eau. Il s'inscrit dans un cadre plus large de recommandations portées par le CESE, les CESER, la CNCD et l'ANPP, notamment sur la gouvernance de l'eau, la nécessaire sobriété hydrique, l'équité tarifaire et la modernisation des infrastructures.

Sommaire

• La démocratie de l'eau, <i>Thierry Beaudet</i>	6
• Contribution des CESER sur l'eau : une démocratie du 1 ^{er} kilomètre, <i>Dominique Vienne</i>	8
• Pour une gestion durable de l'eau dans les territoires, <i>Christine Azankpo & Bruno Arbouet</i>	9
• L'eau, l'affaire des territoires !, <i>Stéphane Delautrette</i>	10
CONTEXTE CESE	12
• La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les Outre-mer	14
• Comment favoriser une gestion durable de l'eau (quantité, qualité, partage) en France	16
• Eau potable : des enjeux qui dépassent la tarification progressive	18
CONTEXTE CESER	21
• Urgence climatique et ressource en eau : comment limiter les conflits d'usage en Auvergne Rhône-Alpes ?	22
• Bourgogne-Franche-Comté : l'eau dans tous ses états	23
• Avis sur le Plan breton de résilience sur l'eau	24
• Préserver l'eau en Centre-Val de Loire, une ressource épuisable	25
• Des spécificités territoriales fortes nécessitent une gouvernance adaptée pour la Corse	26
• Politique et gouvernance de l'eau en Grand Est : comment les rendre plus efficaces ?	27
• L'eau, un enjeu puissant pour la Guyane	28
• Vers une grande politique de l'eau en Hauts-de-France	29
• Un potentiel hydrique à mobiliser pour accroître la résilience du territoire réunionnais	30
• La répartition et l'exercice des compétences territoriales à Mayotte	31
• L'eau en Normandie : enjeux d'une gestion durable de la ressource	32
• Pour une gestion de l'eau respectueuse de l'intérêt général et des milieux en Nouvelle-Aquitaine	33
• Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée sur la gestion des eaux (SDAGE)	34
• L'eau : condition de développement des territoires en Pays de la Loire	35
• La gestion de l'eau en Polynésie française : enjeux et recommandations du CESEC	36
• L'irrigation, une problématique forte et prise en compte en Sud PACA	37
CONTEXTE CODEV	39
• Quelle gestion durable de l'eau dans les territoires ?	40
• Préservation et partage de la ressource en eau à Saint-Marcellin Vercors Isère communauté	41
• L'eau, un bien commun : enjeux et solutions intercommunales dans la Métropole européenne de Lille	42
• Encourager la prise de conscience pour préserver l'eau dans l'Eurométropole de Strasbourg	43
• Chaque goutte compte : s'engager pour préserver la ressource eau dans l'agglomération de Bourges Plus	44
• Communauté d'agglomération de la CARENE : l'eau dans tous ses états	45
CONTEXTE ANPP	47
• Faire territoire par la préservation de la ressource en eau	48

La démocratie de l'eau

L'eau est présente dans tout l'univers, mais à l'état liquide, elle n'est massivement présente que sur notre planète bleue, où elle est source de vie, pilier de notre hygiène, de notre chauffage, de notre agriculture, de notre alimentation. Et si l'eau salée est surabondante, l'eau douce et potable, qui nous tient en vie, est une rareté.

« la Charte de l'environnement, inscrite dans la Constitution, affirme le droit à un environnement sain et reconnaît à toute personne le droit à l'information et à la participation aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement »

C'est pourquoi, avec le réchauffement climatique, la perte de la biodiversité, la multiplication des catastrophes climatiques et des pollutions, avec les conflits d'usage, elle est devenue plus que jamais un enjeu politique. Enjeu même démocratique, puisque c'est la gouvernance de l'eau qui a été le creuset de la démocratie participative, dès les années 1960, avec les comités de bassin, qui réunissent tous les acteurs concernés, élus locaux, agents de l'Etat, chambres d'agriculture, industriels, associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, avec le comité national

de l'eau, avec des agences de l'eau qui ont pour fonction de collecter les redevances nécessaires à l'assainissement, avec enfin, en 1992, les commissions locales de l'eau.

Si l'on considère que la démocratie cherche à rendre les citoyens acteurs des sujets qui les concernent, quoi de plus normal que l'eau ait été, du moins dans notre pays, un laboratoire de la démocratie sociale et de la participation citoyenne aux politiques publiques ? Nous sommes tous concernés par l'eau que nous buvons, l'air que nous respirons, le paysage où nous vivons, la terre qui nous nourrit. Chacun a, dans ce domaine, son mot à dire, chacun peut se prévaloir d'une expertise d'usage et d'une légitimité.

Les piliers de la démocratie environnementale sont connus : droit à l'information, participation du public, droit à la justice, tous issus d'une prise de conscience écologique dès les années 1970. La Convention d'Aarhus, en 1998, a posé ces principes au niveau international, mais c'est dès 1995, avec la loi Barnier, qu'est inscrit dans la loi le principe de participation des citoyens et qu'est créée la Commission nationale du débat public. 20 ans plus tard, la Charte de l'environnement, inscrite dans la Constitution, affirme le droit à un environnement sain et reconnaît à toute personne le droit à l'information et à la participation aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. Enfin c'est au CESE que s'est tenue en 2019 la première Convention Citoyenne pour le climat, à l'initiative du président de la République, une première dans notre pays.

« Ces débats, le CESE les a entamés depuis longtemps, au point que notre assemblée est sans doute la plus en pointe sur le sujet. » »

Ressource éminemment locale, ressources aux usages multiples et potentiellement concurrents, l'eau a creusé le lit de la décentralisation, de la société civile et de la participation citoyenne ! Car c'est un choix politique, selon les communes, que de confier la gestion de l'eau à un opérateur privé ou de la garder en régie, comme l'ont fait récemment Paris, Cherbourg, Rennes, Grenoble ou Lyon. C'est un choix hautement stratégique que de créer ou pas des mégabassines de rétention. C'est un débat de société que de faire de l'eau un bien commun, un droit fondamental, ou de la privatiser. Que de donner des droits ou une personnalité juridique à un fleuve, comme l'ont fait la Nouvelle-Zélande, le Canada, l'Inde ou l'Equateur.

Ces débats, le CESE les a entamés depuis longtemps, au point que des trois assemblées constitutionnelles, nous sommes sans doute celle qui est le plus en pointe sur le sujet. A travers trois avis récents, nous avons traité l'enjeu de la tarification progressive, dans toute sa complexité, en proposant une tarification saisonnière, en promouvant la sobriété des usages.

Nous avons traité de la gestion de la quantité, de la qualité et du partage de l'eau dans la perspective du changement climatique, en responsabilisant les principaux usagers que sont les industriels et les agriculteurs, en appelant à dresser un bilan des assises de l'eau. Nous avons traité de la gestion spécifique de l'eau dans les outremer, en préconisant un tarif social de l'eau, en instaurant un droit à l'eau opposable.

C'est ce travail qui a été poursuivi et approfondi avec ce rapport, dans un *continuum* démocratique et territorial unissant les Conseils de développement, les CESER, le CESE et l'ANPP, afin de promouvoir toutes les contributions de la société civile. Je remercie toutes celles et ceux qui ont travaillé à cette connaissance fine et territorialisée de la ressource, car si l'eau est un besoin universel, elle reste une réalité locale.

Cette démocratie de l'eau est exemplaire de cette démocratisation de la société que nous appelons de nos vœux. Démocratisation des choix énergétiques, économiques, éducatifs, sanitaires, culturels. Rien ne peut ni ne doit se soustraire à la sagacité de la société civile et des citoyens.

Thierry Beaudet
Président du Conseil
économique, social
et environnemental



Une démocratie du 1^{er} kilomètre

Je me réjouis qu'un tel document, issu du colloque du 9 décembre 2024 sur l'eau, permette à tous les CESER ayant étudié ce sujet de présenter quelques éléments clés de leurs travaux. L'eau constitue un enjeu national, mais les solutions sont locales.

Les épisodes de sécheresse et d'inondations illustrent déjà que l'eau est une ressource rare,

« Cette démocratie de proximité, portée par la société civile organisée et les communautés locales, est le levier indispensable pour relever les défis environnementaux et sociaux, tout en renforçant notre cohésion nationale. »

comparable à l'énergie. Les travaux du GIEC confortent cette réalité : même en cas de réduction immédiate des émissions de GES, le seuil critique de 1,5° fixé par les accords de Paris (2015) sera atteint, voire dépassé, d'ici 2040, sinon avant. La question des usages se trouve au cœur de cette problématique, sachant que la production d'énergie et l'agriculture sont les principaux consommateurs d'eau en France. Cela souligne l'importance d'écouter et de collaborer avec les agriculteurs plutôt que de travailler contre eux.

Cette journée, qui a traité des sujets de qualité et de quantité d'eau, ainsi que de gouvernance, a représenté un véritable défi pour les CESER. D'abord, parce que nos travaux s'adressent en priorité aux exécutifs régionaux, et il est rare qu'ils soient présentés au niveau national. C'est une mise en pratique concrète du triptyque qui guide notre action à CESER de France :

- A. Agréger les travaux des CESER,
- B. Augmenter leur impact par une mutualisation renforcée entre nos CESER,
- C. Amplifier leur influence et leur portée au niveau national et européen.

Ensuite, parce que ce document pose les bases d'un *continuum* démocratique de la société civile organisée à différentes échelles du territoire. C'est là l'expression d'un dialogue social pour contribuer à (re)faire territoire, (re)faire société, (re)faire Nation.

En définitive, ces travaux incarnent l'idée d'une « démocratie du 1^{er} kilomètre », une approche qui commence là où vivent et agissent les citoyens. Cette démocratie de proximité, portée par la société civile organisée et les communautés locales, est le levier indispensable pour relever les défis environnementaux et sociaux, tout en renforçant notre cohésion nationale.

Dominique Vienne

Président de l'association
CESER de France



Pour une gestion durable de l'eau dans les territoires

L'eau constitue une ressource fondamentale, à la fois précieuse et vulnérable, dont la gestion requiert un engagement collectif. Sa préservation ne relève plus uniquement d'une problématique environnementale, mais s'impose désormais comme un impératif social, économique et territorial.

Face aux pressions croissantes induites par le changement climatique et les tensions sur la ressource, il est essentiel d'adopter une approche coordonnée, impliquant l'ensemble des parties prenantes : élus, citoyens, acteurs économiques et représentants de la société civile. Une gestion efficace de l'eau ne peut s'envisager de manière sectorielle ; elle exige une coopération transversale à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

Les conseils de développement, véritables espaces de démocratie territoriale, jouent un rôle central dans cette dynamique. En réunissant citoyens, experts et acteurs locaux, ils apportent un éclairage stratégique aux décideurs et contribuent à la construction de solutions adaptées aux spécificités territoriales. Forte de ses 125 conseils membres, la Coordination nationale des conseils de développement favorise la mutualisation des expériences et la mise en synergie des réflexions.

Dans cette optique, l'initiative menée en 2022-2023 a permis de mobiliser 43 conseils de développement autour d'une réflexion approfondie sur les enjeux de l'eau. Trois axes majeurs structurent cette contribution : le renforcement de la gouvernance locale et participative, la préparation des territoires aux défis climatiques par la sensibilisation des élus et des citoyens, ainsi que la préservation et la gestion équitable de la ressource. Une présentation détaillée de ces travaux est disponible dans les pages suivantes.

« Une gestion efficace de l'eau ne peut s'envisager de manière sectorielle ; elle exige une coopération transversale à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale. »

De Saint-Marcellin Vercors Isère à Lille, en passant par Strasbourg et Bourges, de nombreux conseils de développement se sont investis sur cette thématique. Leurs propositions témoignent de la diversité des initiatives et des solutions mises en œuvre à l'échelle intercommunale. Sensibilisation, expérimentation de pratiques innovantes, révision des modèles de tarification : autant de leviers concrets pour favoriser une gestion plus responsable et durable de l'eau.

La Coordination nationale des Conseil de développement est fière de contribuer à ce panorama de la société civile sur l'eau, qui s'inscrit dans la continuité des travaux engagés lors de l'événement du 9 décembre. Il est désormais impératif d'accélérer leur mise en œuvre afin d'assurer un avenir durable à cette ressource essentielle.

**Christine Azankpo
Bruno Arbouet**

Présidents de la Coordination
nationale des Conseils
de développement



L'eau, l'affaire des territoires !

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) réaffirme, à travers ses travaux, l'impérieuse nécessité d'une gestion renouvelée et concertée de la ressource en eau. ANPP - Territoires de projet ne peut que soutenir et sans réserve cette initiative.

Longtemps centrée sur la qualité de l'eau, notre approche collective doit désormais s'orienter vers une réflexion plus globale, prenant en compte la raréfaction de ce bien naturel vital. En effet, la rareté progressive de l'eau, conjuguée aux tensions engendrées par des conflits d'usage croissants, impose de repenser nos modes de consommation et de gouvernance, pour préserver cet élément indispensable à nos écosystèmes dont dépendent nos sociétés.

Car oui, la gestion de la ressource en eau potable constituera immanquablement le défi majeur du 21^{ème} siècle pour notre existence et la préservation de la biodiversité. C'est une des conséquences évidentes du réchauffement climatique, dont l'impact anthropocène n'est plus à démontrer. Et les conflits d'usage évoqués liés à l'accès à la ressource en eau ne font que commencer entre agriculteurs, exploitants privés d'eaux minérales, habitants, associations environnementales, acteurs du tourisme... Pour maintenir le bien vivre ensemble, attendons-nous à devoir redoubler d'ingéniosité, mais aussi et surtout d'un dialogue démocratique éclairé pour un partage de l'eau juste et réparti entre des activités humaines qui doivent respecter les limites planétaires.

Face à ces enjeux, ANPP - Territoires de projet a naturellement répondu à l'appel du CESE, pour porter ces messages ambitieux. Nous avons vivement à encourager l'adoption de changements de comportements individuels et collectifs.

La sensibilisation du grand public et des acteurs économiques apparaît comme un levier essentiel pour modifier durablement nos pratiques. Mais ces gestes qui nous semblent évidents ne suffiront pas, il s'agira également de promouvoir une ambitieuse sobriété foncière, afin de respecter les équilibres naturels et la préservation des ressources naturelles.

Dans le domaine de la lutte contre le gaspillage hydraulique, l'amélioration du réseau de distribution en eau souvent vétuste, un investissement dans les systèmes d'irrigation agricole... sont autant de pistes à engager.

L'urgence d'agir rapidement pour les jeunes générations se ressent dans chacune de ces initiatives. Nous sommes nombreux à estimer qu'une transition vers une gestion plus juste, plus sobre et plus innovante de l'eau doit être entreprise sans délai. En mobilisant les acteurs institutionnels, économiques et citoyens, nous pouvons espérer instaurer un nouveau modèle de gouvernance de l'eau, à la fois résilient et respectueux des équilibres environnementaux.

Penser à la gestion de l'eau, comme le reste des ressources naturelles, c'est d'abord se questionner sur les réels besoins fondamentaux des êtres humains, c'est assurer, pour toutes et tous, l'accès à une eau de qualité, en quantité suffisante et dans le respect de l'environnement. C'est assurer l'avenir des générations futures. C'est encore possible, mais ne tardons pas !

Stéphane Delautrette

Président ANPP -
Territoires de projet
Député de Haute-Vienne



Contexte CESE

Assemblée constitutionnelle aux côtés de l'Assemblée nationale et du Sénat, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est un rouage essentiel à notre démocratie. Il conseille le Gouvernement et le Parlement, représente les organisations de la société civile et associe les citoyens à la vie démocratique.

A travers ses 175 membres, il regroupe 82 organisations de la société civile : associations, ONG, entreprises, syndicats de salariées et salariés, organisations patronales... Depuis 2021, le Conseil est aussi devenu la Chambre de la participation citoyenne : il peut ainsi intégrer la parole des citoyennes et des citoyens à certains travaux en organisant des conventions citoyennes, des consultations ou encore des journées délibératives.

Pour nourrir les travaux qui éclaireront la décision publique, le CESE fonde son travail sur l'écoute, le dialogue et la recherche d'un *consensus* exigeant. Le CESE est ainsi un des rares endroits en France où des chasseurs peuvent discuter et débattre avec des défenseurs des oiseaux ; où des représentants du MEDEF peuvent travailler avec des représentants de la CGT ; où des personnes aux intérêts apparemment contraires parviennent à se mettre d'accord et à proposer ensemble des solutions aux grandes problématiques de notre pays.

La *gestion de l'eau* et de *l'assainissement* dans les Outre-mer

En France, la loi du 30 décembre 2006 dispose « le droit à chacun d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous, pour son alimentation et son hygiène ». Or, cette disposition n'est pas appliquée partout en Outre-mer, c'est la raison pour laquelle le CESE s'attache à rendre ce droit véritablement « opposable ».

Rapporté par : **MICHÈLE CHAY** (CGT) et **SARAH MOUHOUSSEUNE** (Outre-mer)

1/4

de la population
en Guadeloupe et 1/3
de la population à Mayotte
n'a pas accès tous les jours
à l'eau courante

Quel est l'enjeu ?

La loi de 2006 n'est pas effectivement appliquée partout dans les Outre-Mer. Les coupures d'eau, le manque d'infrastructures, les inégalités d'accès... génèrent un très fort mécontentement des usagers. Le rétablissement d'un service de qualité est essentiel pour restaurer la confiance. Force est de reconnaître que des problèmes de gouvernance ont été à l'origine de difficultés majeures dans la distribution de l'eau, notamment en Guadeloupe, à Mayotte et en Martinique. Les prix moyens de l'eau potable vont du simple au triple, entre La Réunion, où elle est la moins chère, et la Guadeloupe, où elle est la plus chère. Il faut aussi tenir compte du fait qu'une part importante de la population connaît des difficultés économiques. L'eau peut représenter jusqu'à un tiers du budget d'un ménage à Mayotte.

L'avis du CESE

Pour le CESE, le prix de l'eau doit rester accessible à tous et toutes. Il propose la mise en place d'un tarif social. Le CESE souhaite insister sur les problématiques de sous-consommation des crédits dans le cadre du Plan Eau-DOM et la nécessité d'une gouvernance plus efficace. Les objectifs prioritaires sont de rétablir une continuité pour supprimer rapidement les interruptions de service (« tours d'eau ») et apporter un accès à l'eau aux personnes les plus démunies.

PRÉCONISATIONS-CLÉS



Un plan d'action prioritaire en Guadeloupe

Le CESE préconise que les pouvoirs publics s'engagent sur un plan d'action prioritaire pour l'eau en Guadeloupe afin de supprimer les « tours d'eau ». Le préfet devra poursuivre les réquisitions d'opérateurs jusqu'au rétablissement complet du service à l'utilisateur.



Mettre en œuvre le Plan-Eau-Mayotte sous délais contraints

Le CESE préconise la mise en œuvre du Plan-eau-Mayotte sous encadrement strict de l'Etat. Les infrastructures de stockage devront être créées, notamment une troisième retenue collinaire, permettant de disposer en permanence de réserves suffisantes pour faire face en cas de sécheresse.



Systématiser un tarif social de l'eau dans les Outre-mer

Le CESE propose de systématiser la mise en place d'un « tarif social de l'eau » sous condition de ressources, sur la base d'un forfait de 400 litres d'eau par jour, par foyer, soit 150 m³ par an, permettant l'accès à une eau potable de qualité pour tous et toutes.



Aider les familles les plus en difficulté

Dans le contexte de forte inflation, le CESE préconise un plafonnement des tarifs de l'eau. Le CESE appelle également à la distribution en urgence de « chèques eau » par les Caisses d'allocations familiales en direction des familles les plus en difficulté dans les Outre-mer.



Un droit opposable d'accès à l'eau potable

Le CESE invite les responsables politiques à déposer un texte de loi conférant un droit opposable à l'accès à l'eau potable. Sur avis de la commission de médiation départementale de l'eau, ce droit permettra d'enjoindre l'intercommunalité responsable du service public local de l'eau, à fournir un service d'eau de qualité et accessible financièrement.

Découvrir
l'avis complet
→



Comment favoriser une *gestion durable* de l'eau (quantité, qualité, partage) en France

Le réchauffement climatique dérègle le cycle de l'eau. Les activités humaines dégradent la qualité de l'eau potable. Ces facteurs exacerbent les conflits d'usage. Le CESE s'est penché sur ces enjeux dans le contexte du « Plan eau » gouvernemental d'avril 2023.

Rapporté par : **PASCAL GUIHÉNEUF** (CFDT) et **SERGE LE QUÉAU** (Ancien conseiller, Alternatives sociales et écologiques)

14 %

**de baisse de ressources
en eau renouvelable** entre
1990-2001 et 2002-2018,
selon le CGDD

20 %

de l'eau potable mise en
distribution n'arrivent pas à
destination

Quel est l'enjeu ?

Le réchauffement climatique se poursuit. Selon les projections du 6ème rapport du GIEC sur la météorologie et le cycle de l'eau, l'intensité et la fréquence des épisodes extrêmes (vagues de chaleur, précipitations diluviennes, sécheresses) augmenteront, tandis que les glaciers et manteaux neigeux diminueront. En France, les effets de ces dérèglements sur le cycle de l'eau sont de plus en plus visibles et le réchauffement pourrait atteindre 4° C d'ici à la fin du siècle par rapport à l'ère préindustrielle. Il est assuré, pour l'essentiel, par les abonnés du service public d'eau et d'assainissement (SPEA). Au travers de redevances représentant environ 20 % du montant de leurs factures, les usagers du SPEA financent les agences de l'eau.

L'avis du CESE

Le CESE considère prioritaire d'engager la France dans des mesures fortes pour économiser l'eau, ce patrimoine commun, qui est à cultiver et à entretenir plutôt qu'à réparer. Il propose des préconisations, dont certaines rejoignent celles du Plan Eau, mais qui vont plus loin sur l'accompagnement de la transition écologique.

PRÉCONISATIONS-CLÉS



Renforcer la connaissance des écosystèmes aquatiques

Le CESE préconise prioritairement de renforcer en moyens et personnes la recherche et développement sur les disciplines de climatologie, de météorologie, d'hydrologie, et de la connaissance des écosystèmes aquatiques.



Objectiver le débat sur les bassines

Le CESE appelle à objectiver le débat sur les bassines en rendant publics les volumes d'eau prélevés et les stratégies d'irrigation agricoles, interdire la subvention par des fonds publics de tout projet de création de mégabassines, notamment celles alimentées par pompage dans la nappe phréatique (ce point a fait l'objet d'un dissensus lors de l'adoption de l'avis).



Rendre les industriels responsables de l'ensemble de leurs rejets d'exploitation

Recycler davantage les eaux usées en circuit fermé/semi fermé, demander plus de transparence sur la quantité utilisée et la qualité tout au long de la circulation des eaux et en incitant à plus de transparence sur la quantité utilisée au regard des ressources disponibles.



Dresser un bilan public des Assises de l'eau

Dresser un bilan public de l'application des Assises de l'eau (objectifs atteints/non-atteints, mesures pour y parvenir quant aux objectifs de réduction des prélèvements d'eau, restauration des cours d'eau et protection des captages) ; mettre en œuvre les démarches d'élaboration et d'adoption d'un SAGE dans les territoires non encore couverts.



Réinvestir l'outil « tarification » sociale et progressive de l'eau

Revoir la tarification et engager un débat public sur les modifications pouvant être apportées au système de tarification de l'eau sur les territoires métropolitains et dans les Outre-mer, en visant à la mise en place d'une tarification sociale et progressive de l'eau.

Découvrir
l'avis complet
→



Eau potable : des enjeux qui dépassent la tarification progressive

Saisi par Madame la Première ministre en septembre 2023, le CESE a livré son avis sur les mesures à mettre en œuvre pour favoriser la généralisation de la tarification progressive de l'eau potable, l'avis analyse les raisons de la faible adoption de cette tarification et préconise des actions susceptibles d'améliorer l'équilibre économique du service de la distribution et de l'assainissement de l'eau.

Rapporté par : **JEAN-MARIE BEAUVAIS** (Environnement et Nature) et **JEAN-YVES LAUTRIDOU** (CFDT)

8 %

des services d'eau potable suivent une tarification progressive en 2019

4,52 €/m³

Prix de l'eau potable pour une consommation moyenne annuelle par foyer de 120 m³

Quel est l'enjeu ?

En dépit d'un cadre légal et réglementaire incitatif (notamment les lois LEMA -2006- et Brottes -2013-), peu de collectivités territoriales ont adopté une tarification progressive de l'eau : en 2019, seuls 8 % des services d'eau potable suivaient une tarification progressive avec plusieurs paliers. Cette faible adoption s'explique notamment du fait de nombreux freins (nécessité de généralisation des compteurs d'eau, complexité de la grille tarifaire, équité de traitement entre usagers domestiques et industriels, etc.). D'autre part, une tarification progressive ne s'avère pas toujours favorable aux ménages qui consomment peu d'eau, ni aux familles nombreuses. Enfin, l'efficacité de cet outil face à l'enjeu central de sobriété hydrique reste limité, notamment du fait que l'eau étant un bien de première nécessité, son élasticité-prix est faible.

L'avis du CESE

La tarification de l'eau potable suit le principe de « l'eau paie l'eau » : les recettes couvrent les charges d'exploitation. Or, deux facteurs réinterrogent ce principe : d'une part, l'infrastructure est en fin de vie et le mur d'investissement est estimé à au moins 1 milliard d'euros supplémentaire par an. D'autre part les coûts de traitement de potabilisation vont croissants du fait des rejets polluants en hausse. Face à ces enjeux et contraintes, l'avis du CESE analyse la problématique sous plusieurs angles et émet des préconisations spécifiques et concrètes.

PRÉCONISATIONS-CLÉS



Anticiper l'inéluctable augmentation des tarifs des services de l'eau potable

Lancer une étude prospective, sous l'égide du Secrétariat général à la planification écologique, pour évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux de cette hausse.



Améliorer les données et la connaissance

Consolider les données du système d'information Sispea (Système d'information sur les services de l'eau et de l'assainissement) pour connaître de façon détaillée la consommation des abonnés (particuliers, professionnels, services publics...) et pour tenir compte des différentes parties prenantes dans la construction des politiques publiques.



Généraliser la pose de compteurs individuels

Permettre à chaque usager de disposer d'un compteur individuel pour responsabiliser les consommateurs en incitant à la sobriété (mesures financières, actions de sensibilisation et d'accompagnement des usagers, coordination des syndicats de copropriétés, services publics de l'eau et de l'assainissement, opérateurs privés).



Supprimer la tarification dégressive à l'horizon 2030

La tarification dégressive va à l'encontre des impératifs de sobriété. Il s'agira d'accompagner - techniquement et financièrement - les professionnels ou services publics vers plus de sobriété dans la phase de transition.



Promouvoir la tarification saisonnière

Dans les communes où l'équilibre entre la ressource et la consommation d'eau est menacé de façon saisonnière (y compris dans celles sans activité touristique), inciter à l'adoption d'une tarification saisonnière (comme le permet la loi LEMA de 2006).



Dissocier tarification de l'eau et accompagnement social des publics vulnérables

Assurer l'accompagnement social des usagers fragiles, dissocié de la tarification avec une aide directe des collectivités pour le paiement de la facture d'eau (sous conditions de ressources, quel que soit le type de tarification ou la taille de l'organisme chargé de la distribution).

Découvrir
l'avis complet
→



Contexte CESER

L'eau est un problème national dont les solutions sont nécessairement locales. C'est ce qu'il faut retenir en priorité du colloque du 9 décembre dernier, où la société civile organisée a présenté les travaux réalisés.

Pour les CESER, cette problématique devient un enjeu structurant car les Régions jouent désormais un rôle de premier plan dans les politiques publiques de l'eau, notamment à travers les SRADDET, qui intègrent systématiquement cette dimension hydrique. L'eau y figure souvent comme une composante stratégique, nécessitant des arbitrages complexes pour concilier les besoins en eau potable, les usages agricoles et industriels, ainsi que la préservation des écosystèmes. Les CESER ont ainsi apporté leur expertise et formulé des propositions à leur exécutif régional, soulignant que la gestion de l'eau est une compétence partagée et qu'elle doit être appréhendée à l'échelle des bassins versants, souvent à cheval sur plusieurs régions.

Les COP territoriales, auxquelles les CESER ont pleinement participé, ont à ce titre également mis en évidence l'urgence d'une réduction des prélèvements en eau. Alors que cette question recouvre tant la qualité que la quantité de la ressource, la force des travaux des CESER réside dans leur capacité à produire des propositions objectivées, intégrant les intérêts du monde agricole, de l'industrie, des associations environnementales et des consommateurs. Qui d'autre que nos instances sont capables d'élaborer des rapports permettant aux élus de fixer le curseur de l'acceptabilité d'un projet ou d'une politique publique ?

Ces discussions ont permis d'ancrer un objectif clair : chaque territoire hexagonal ou ultramarin doit adapter ses consommations à ses capacités réelles, en tenant compte des projections climatiques et des équilibres écologiques.

Face à ces défis, la société civile organisée constitue sans doute l'un des rares espaces capables de bâtir un consensus exigeant, fondé sur des données fiables et des analyses rigoureuses. Profitons de cette capacité de dialogue et d'expertise pour construire ensemble une politique régionale de l'eau ambitieuse, qui contribuera à améliorer les indicateurs au niveau national et à garantir la résilience des territoires.

Urgence climatique et *ressource en eau* : Comment limiter les *conflits d'usage* ?

Comment, dans un contexte d'urgence climatique et de pression croissante sur la ressource en eau, peut-on agir pour mieux anticiper, prévenir et réguler les conflits d'usages ?

Rapporté par : **GEORGES EROME** (Président de la commission) et **MADELEINE GILBERT** (Rapporteuse de la commission)

Découvrir
la contribution



Quel est l'enjeu ?

Lorsqu'une ressource se raréfie avec une telle ampleur, les conflits d'usage se multiplient et s'exacerbent. Une fois les tensions installées, leur régulation par la puissance publique est alors particulièrement difficile.

Le CESER a mené sa réflexion autour de la question suivante : Comment, dans un contexte d'urgence climatique et de pression croissante sur la ressource en eau, peut-on agir pour mieux anticiper, prévenir, réguler les conflits d'usages ?

L'avis du CESER

Le CESER s'est donc efforcé de proposer des solutions afin d'adopter des actions adaptées et efficaces pour prévenir les conflits.

Pour cela, trois grands axes ont été proposés :

- La construction d'une culture climatique commune et partagée,
- L'optimisation de la gestion de la ressource,
- Ainsi que des suggestions pour renforcer l'efficacité de la gouvernance de l'eau dans notre Région. Le CESER a formulé 11 préconisations dans ce sens.

PRÉCONISATIONS-CLÉS



Créer un appel à projet régional pour des solutions innovantes pour la culture citoyenne



Réutiliser les eaux non conventionnelles



Développer des solutions fondées sur la nature



Lutter contre les pertes dans les réseaux de distribution d'eau potable

L'eau dans *tous ses états*

Il s'agit de la contribution du CESER aux consultations SDAGE et PGRI 2022-2027. Bien que la Région n'ait pas de compétence directe, le CESER est historiquement impliqué dans les enjeux liés à l'eau notamment avec sa participation depuis 2004 à ces phases de consultation.

Rapporté par : **MARTINE ESTHER PETIT** (FNE BFC)

Quel est l'enjeu ? L'avis du CESER

Les SDAGE sont des documents majeurs concernant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. La région a un positionnement essentiel au cœur des bassins Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée et Seine-Normandie. L'État a fait des CESER des acteurs expressément impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces schémas. Ce travail du CESER participe donc de ce temps démocratique de consultation pour inscrire les enjeux de l'eau au centre de l'attention et ainsi sensibiliser son assemblée aux principales problématiques existantes.

Le CESER insiste sur l'urgence de prendre en compte les effets du changement climatique et l'impératif de généraliser la sobriété en eau. Il rappelle également que les aménagements qui portent atteinte aux cours d'eau constituent la première cause de dérogation à l'objectif d'atteinte du bon état des eaux. Il insiste aussi tout particulièrement sur les enjeux concomitants de la gouvernance régionale et locale de l'eau en mettant le focus sur le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté.

Découvrir
l'avis complet



PRÉCONISATIONS-CLÉS



Identifier
comme territoire
à enjeux l'échelle
globale de l'axe
Saône



Faire aboutir
la constitution d'un
EPAGE dans le nord
Franche-Comté
avec le bassin
versant de l'Allan



Développer
des PTGE sur tout
le territoire régional
pour anticiper les
déséquilibres futurs de
la ressource en eau



**Engagement
du Conseil régional**
de se voir confier la
responsabilité de la
concertation dans le
domaine de l'eau

Avis sur *Plan breton* de résilience sur l'eau

En réaction à la sécheresse de 2022 qui a brutalement rappelé la vulnérabilité de la Bretagne vis-à-vis de ses ressources en eau, le Conseil régional s'est engagé dans la mise en œuvre d'un Plan breton de résilience sur l'eau. Ce plan s'articule avec le Plan breton pour l'eau, le plan de résilience Loire-Bretagne et le plan Eau du gouvernement.

Rapporté par : **SYLVIE BOURBIGOT** (Solidaires de Bretagne), **BERNARD GAILLARD** (personnalité qualifiée) et **SOPHIE JÉZÉQUEL** (Chambre d'agriculture de Bretagne)

2,9 mm
de pluie en Bretagne
en juillet 2022

Découvrir
l'avis complet



Quel est l'enjeu ? L'avis du CESER

Émanant de l'Assemblée bretonne de l'eau, ce plan invite les acteurs à se mobiliser et à s'engager concrètement pour la sobriété et la préservation des ressources en eau, l'adaptation au changement climatique et la résilience des territoires. Pour sa part, le Conseil régional s'y engage à travers sa politique de l'eau, mais aussi de manière transversale au titre de ses compétences sur les lycées, les ports, les canaux, les aides agricoles, les aides aux entreprises, l'aménagement du territoire, la mer, le littoral et le tourisme.

Le CESER de Bretagne partage l'urgence à agir pour une gestion qualitative et quantitative des ressources en eau. Il appuie la démarche de co-construction de ce plan d'action, qui mobilise l'ensemble des acteurs réunis au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau. Il insiste sur le rôle majeur que le Conseil régional doit jouer dans son animation et son appropriation. Il s'interroge cependant sur la faiblesse des moyens spécifiques dédiés à la mise en œuvre de ce plan.

PRÉCONISATIONS-CLÉS



S'engager à des **efforts de sobriété équitables** entre secteurs d'activités



Organiser des débats sur le sujet sensible du stockage de l'eau



Développer des **solutions fondées sur la nature**



S'engager pour de **nouvelles tarifications** et **solidarités territoriales**

Préserver l'eau, une ressource *épuisable*

Ce rapport, dans un langage compréhensible par tous, à partir de données étayées et de nombreuses auditions, dresse un panorama préoccupant de la situation de l'eau en Centre-Val de Loire et propose de développer des solutions de bon sens, connues mais à mieux soutenir.

Rapporté par : **ISABELLE PAROT** (Vice-présidente Mobilités, environnement, énergie)

Quel est l'enjeu ? L'avis du CESER

La ressource eau régionale se raréfie en raison du changement climatique et des actions humaines. Elle est essentielle pour la biodiversité, les milieux naturels et les usages humains. La sobriété, le partage, la sensibilisation sont cruciaux. Les politiques de l'eau sont peu cohérentes, les financements mal adaptés, les restrictions inégalitaires et les réseaux dégradés. La gestion territoriale est en jeu, avec un besoin de diagnostic partagé, d'une meilleure concertation, d'une simplification et coordination des politiques de l'eau.

L'anticipation réaliste est essentielle, en se dotant d'une connaissance fine (quantité, qualité, usages, acteurs), fondée scientifiquement. La restauration du rôle d'éponge des sols et des milieux humides est indispensable pour rétablir le cycle de l'eau, diminuer les inondations et les sécheresses. Les solutions fondées sur la nature sont à privilégier car elles régulent le cycle de l'eau et favorisent le vivant et la biodiversité.

Découvrir
le rapport



PRÉCONISATIONS-CLÉS



Sensibiliser
à la rareté de l'eau,
via une animation
et concertation
régionale



Créer
les conditions
d'un partage
équitable de l'eau
et **massifier**
les PTGE



Faire infuser
la sobriété
et **favoriser**
les solutions
fondées sur
la nature



Aménager
et **cultiver**
autrement
les territoires
pour favoriser
l'infiltration de l'eau

Des spécificités territoriales fortes nécessitent *une gouvernance adaptée*

Suite à une enquête de la Cours des comptes sur la gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique, la Collectivité de Corse (CdC) a soumis au CESECC, pour avis, un rapport sur la « Politique de l'eau ».

Rapporté par : **ANDRÉ ANGELETTI**

Découvrir
l'avis complet



Quel est l'enjeu ? L'avis du CESER

Pour la gestion de l'eau, notamment, le territoire de la Corse, île-montagne, a de nombreux atouts (faible densité de population, faible industrialisation, ressource en eau variées, importance des zones humides etc.) mais aussi des difficultés à surmonter (topographie, retard en investissement, maillage territorial délicat, forte ruralité, communes de petite taille, période de sécheresses fréquentes, etc.).

Une gestion issue de politiques menées sur des territoires très dissemblables y serait totalement inadaptée.

La Corse possède son propre comité de bassin (Conca di Corsica) mais dépend de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Malgré ses spécificités, elle n'a pas de délégation propre au sein de l'agence. Elle dépend de la délégation de Marseille. La France continentale compte 7 circonscriptions de bassin, ayant chacune une agence de l'eau adossée à un comité de bassin, sauf la circonscription de bassin de Corse.

PRÉCONISATIONS-CLÉS



Faciliter la création
d'une agence de l'eau pour la Corse



Une réflexion pour la création
d'une police de l'eau régionale



Recherche d'équilibres permettant d'éviter les inégalités territoriales



Changement de paradigme :
une approche plus écosystémique que quantitative

Politique et gouvernance de l'eau comment les rendre plus efficaces ?

Le CESER Grand Est s'est saisi de la problématique de l'eau suite à la prise de compétence « animation et concertation dans la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ».

Rapporté par : **BRUNO FAUVEL** (Président de la commission « Environnement »)
et **ODILE AGRAFEIL** (Rapporteuse de la commission « Environnement »)

Quel est l'enjeu ? L'avis du CESER

Même si l'eau est abondante dans le Grand Est, les prélèvements (agricoles, eaux en bouteille, piscines...), s'ils restent à leur volume actuel pendant l'été, provoqueront des conflits d'usage en raison du changement climatique. En effet, les sécheresses estivales ont montré la vulnérabilité de cette ressource et la nécessité impérieuse de la préserver, quantitativement et qualitativement, afin de pouvoir répondre aux besoins de tous les usagers. Par ailleurs, le Grand Est a une responsabilité à l'égard des régions et pays situés en aval.

Dans son avis, voté en 2021, le CESER a centré son analyse sur l'organisation et la gestion de la politique de l'eau autour de quatre axes : préserver la ressource eau, renouveler et maîtriser les réseaux d'eau potable, améliorer la gouvernance et intégrer tous les acteurs, articuler les outils et les dispositifs. Il a également examiné le Plan d'actions Eau de la Région.

Le CESER Grand Est travaille actuellement sur la qualité de l'eau qui devient un enjeu avec la répétition des sécheresses.

Présentation de l'avis prévue fin 2025.

PRÉCONISATIONS-CLÉS



Sensibiliser, former et informer les habitants et les professionnels



Mettre en place un « Parlement de l'eau » régional



Préserver et restaurer les zones inondables



Privilégier une gestion intégrée de la ressource « Eau »

L'eau, un *enjeu puissant* pour la Guyane

Si la Guyane, richissime en eau accumulées dans ses très nombreuses masses d'eau ou zones humides, il y a un immense décalage entre l'eau brute disponible (en 2003, la Guyane est classée par l'UNESCO, 3^{ème} au monde pour sa ressource en eau : 736 260 m³ par an et par habitant contre 3 370 m³ en France hexagonale) et une forte problématique d'accès à un réseau d'eau potable conventionnelle.

40 000

personnes en site isolé ou habitat informel, soit 15 % de la population, en 2022, ne bénéficie pas d'eau potable conventionnelle, selon l'ARS

Découvrir
le CESER



Quel est l'enjeu ?

Les enjeux liés aux menaces de conflits d'usages :

- Orpaillage illégal
- Déforestation intense
- Changement climatique (sécheresse ou de pluviométrie).

L'avis du CESER

La prise en compte de notre réalité est fondamentale et incontournable, intégrant une approche guyanaise dans la prise de décision. Le travail de coopération auquel le CEB est associé dans le cadre du programme « Bio-Plateaux » piloté par l'Office international de l'eau (OIEau) permet une coopération transfrontalière utile et performante pour le partage de données sur l'eau et la biodiversité aquatique, des retours d'expériences et la signature d'engagements officiels du Brésil, du Suriname et de la Guyane pour des actions concrètes de bonnes pratiques.

PRÉCONISATIONS-CLÉS



Assurer
l'accès à l'eau potable pour tous, sur tout le territoire



Eradiquer les pollutions majeures de nos cours d'eau



Valoriser les différents usages durables de l'eau dont les énergies renouvelables



Coopérer avec les pays voisins pour des espaces partagés et pour des solutions communes

Vers une *grande politique* de l'eau en Hauts-de-France

Après les sécheresses et les inondations successives vécues ces dernières années, le CESER des Hauts-de-France alerte sur la nécessité d'une nouvelle vision régionale de la préservation et de la gestion des eaux.

Rapporté par : **BERNARD LENGLET** (Transition Ecologique et Solidaire)
et **LAURENT CHOCHOIS** (Transition Ecologique et Solidaire)

Quel est l'enjeu ? L'avis du CESER

Grâce à un état des lieux de la ressource en eau en Hauts-de-France et à l'établissement de scénarios prédictifs, le CESER a mis en évidence les enjeux suivants de :

- Répartition inégale sur le territoire
- Partage déséquilibré de la ressource
- Dégradation de la qualité de l'eau
- Tension en période de sécheresse
- Complexité de gestion de l'eau mobilisant une grande diversité d'acteurs.

L'avis du CESER propose 46 préconisations répondant aux deux problématiques majeures de la ressource eau en région :

- celle de son partage entre les territoires et entre les usages,
- celle de la reconquête de sa qualité et de la préservation de sa quantité.

Deux grandes problématiques auxquelles ne pourra répondre qu'une nouvelle gouvernance régionale de l'eau rassemblant les acteurs et les utilisateurs de l'eau.

Découvrir
l'avis



PRÉCONISATIONS-CLÉS



**Développer
une coordination
et une gouvernance**
de l'eau animée par
le Conseil régional



**Généraliser
une tarification
« binôme »** avec
une part fixe sociale
et une part variable/
eau consommé



**Renforcer la place
et le poids de
la société civile**
dans les instances
de gouvernance
de l'eau



**Sanctuariser
l'ensemble
des champs**
captants sur leurs
aires d'alimentation
des Hauts-de-France

Un potentiel hydrique à mobiliser pour accroître la *résilience* du territoire

En décembre 2017, le CESER a adopté un rapport « Mieux connaître et mieux gérer l'eau à La Réunion » qui soulignait notamment la nécessité d'approfondir les recherches pour une meilleure gestion du potentiel hydrique local.

Rapporté par : **GÉRARD MOUTIEN** (Aménagement, développement durable, énergie et déplacements)

Une ressource précieuse impliquant une planification et un financement adapté

Découvrir
le rapport



Quel est l'enjeu ? L'avis du CESER

La sécheresse actuelle a fait entrer le territoire dans une zone de turbulence marquée par un risque de multiplication des conflits d'usage en matière de ressource en eau. Elle est en effet au carrefour d'enjeux environnementaux mais aussi économiques et sociaux, qui appellent à faire des choix politiques et à définir des priorités. En cela, les stratégies de sobriété et de mobilisation de la ressource apparaissent complémentaires et la part de chacune doit faire l'objet de discussions locales, prenant en compte les impératifs économiques et sociaux au plan local.

En 2025, le CESER a pris le parti de travailler sur un rapport « *Risques et résilience du territoire, gérer l'inévitable, éviter l'ingérable* ». Dans la continuité, certains champs relatifs aux risques liés aux besoins primaires seront approfondis de façon spécifique, dont celui relatif à la politique de l'eau, qui actualisera le rapport de 2017 en abordant notamment les enjeux de gouvernance, de gestion durable de l'eau, de rénovation du réseau, de tarification et de traitement des eaux usées.

PRÉCONISATIONS-CLÉS



Disposer
d'une meilleure
couverture de
la connaissance
hydrologique sur
toute l'île



Identifier
le niveau
d'intervention et
de gestion le plus
adéquat



Mieux maîtriser
la consommation
d'eau



Intensifier
le recyclage
des eaux usées

La répartition et l'exercice *des compétences* territoriales à Mayotte

L'accès à l'eau est un enjeu primaire de développement. A Mayotte, cette ressource connaît des crises qui durent et se répètent depuis des décennies.

Rapporté par : **SAOUDAT ABDOU** (Présidente de la commission Affaires générales, financières et internationales)
HAOUSSI BOINAHEDJA (Rapporteur de la commission Affaires générales, financières et internationales)

Quel est l'enjeu ? L'avis du CESER

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées est un préalable indispensable au développement du territoire dans tous ses aspects. À ce jour, la distribution d'eau potable est l'objet de crises qui durent et se répètent, tandis que les habitants de l'île n'ont pas tous accès à l'eau courante dans leur habitation. L'assainissement des eaux usées nécessite de fortement se développer. Le réseau couvre 37 % de la population, mais seulement 18 % des ménages y sont connectés.

La gouvernance de l'eau à Mayotte, incarnée par un syndicat unique à l'échelle de l'île, représente une force pour faciliter la gouvernance et mutualiser les moyens. La cohérence du découpage administratif des intercommunalités avec les bassins versants est également un point facilitateur pour la mise en œuvre de la politique de l'eau sur le territoire. Les acteurs locaux doivent se saisir de l'importance de leur rôle dans la préservation de la ressource.

Découvrir
l'avis complet



PRÉCONISATIONS-CLÉS



Mutualiser
les compétences
de contrôle
et de police de l'eau



Elaborer
un plan de
formation
d'inspecteurs de
l'environnement

L'eau en Normandie : enjeux d'une *gestion durable* de la ressource

La région, autrefois réputée pour son abondance en eau, subit désormais des sécheresses fréquentes. Dans les cinq départements normands, des tensions sur l'alimentation en eau potable et la conciliation des usages sont déjà présentes...

Rapporté par : **ANDRÉ BERNE**

23 %

des eaux souterraines en bon état chimique

Découvrir
l'avis complet



Quel est l'enjeu ?

Pour contribuer à une gestion durable de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique et ne pas laisser la Normandie sur sa soif, le CESER a souhaité avancer des propositions pour améliorer sa qualité d'une part, et amoindrir les impacts de la diminution de la ressource sur la production agricole, la faune, la flore, les usages domestiques et les activités économiques d'autre part. Il souligne notamment que la réduction des pollutions et la sobriété dans les usages de l'eau sont particulièrement nécessaires.

L'avis du CESER

Une gestion durable de l'eau suppose amélioration de la qualité, gestion quantitative face à la diminution des ressources, prévention des risques comme l'érosion et les inondations, et accompagnement des acteurs économiques et des usagers vers la sobriété. La mobilisation collective indispensable pour adapter politiques et pratiques doit s'accompagner d'un financement optimisé de la politique de l'eau.

PRÉCONISATIONS-CLÉS



Améliorer la qualité de l'eau en protégeant les aires de captage



Améliorer l'assainissement face à la baisse annoncée du débit des rivières



Mettre en œuvre **et accélérer la transition agroécologique**



Favoriser le stockage de l'eau dans les sols, nappes et zones humides

Pour une gestion de l'eau *respectueuse* de l'intérêt général et des milieux

La situation préoccupante de la ressource en eau impose des politiques prenant en compte l'ensemble des enjeux. Le CESER Nouvelle-Aquitaine a alerté dans plusieurs avis et rapports successifs sur la nécessité d'une gestion qualitative et quantitative de l'eau au service de l'intérêt général dans le respect des écosystèmes et en tenant compte de l'ensemble des usages.

Quel est l'enjeu ? L'avis du CESER

Face au changement climatique, le défi à venir est de partager une ressource en eau de moins en moins abondante face à des besoins qui augmentent. Malgré de nombreux efforts et des moyens financiers significatifs, les bilans dressent un constat d'échec des politiques passées. Aucun des deux bassins du territoire néo-aquitain n'ambitionne d'atteindre en 2027 les objectifs qui auraient dû être réalisés en 2015, soit 12 ans plus tôt. L'eau doit donc être considérée comme un enjeu de santé publique majeur.

Accentuer les efforts de réduction des pollutions afin d'assurer la qualité de l'eau, en particulier de l'eau potable et des eaux littorales. La transition agro-écologique est un levier en ce sens. La gestion quantitative de l'eau doit être abordée en fonction des potentiels hydrologiques et des priorités d'usages afin d'assurer prioritairement l'accès à l'eau pour les besoins fondamentaux des populations, des milieux et des activités essentielles.

Découvrir
l'avis Oct. 2023



Découvrir
l'avis Mars 2025



PRÉCONISATIONS-CLÉS



Intégrer

l'objectif de bon état des eaux dans l'ensemble des politiques publiques



Rechercher

les économies d'eau dans tous les secteurs, en particulier dans l'agriculture



Traiter

les questions sur l'eau dans le cadre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)



Conditionner

les aides à l'hydraulique au respect de critères agroécologiques.

Avis du CESER Occitanie – Pyrénées-Méditerranée sur *la gestion des eaux* (SDAGE)

En Occitanie, les impacts du changement climatique sur l'eau sont déjà perceptibles. Ils vont s'aggraver : on prévoit un déficit de 100 à 200 mm par an par rapport au cumul annuel moyen de 1976 à 2005.

Découvrir
l'avis complet



Quel est l'enjeu ? L'avis du CESER

Il est nécessaire de faire évoluer les pratiques et aussi de sécuriser la ressource en eau. C'est un débat de citoyenneté, il appartient aux organisations, et notamment socioéconomiques, de s'exprimer. L'Occitanie, confrontée à des sécheresses croissantes, des tensions sur les usages (urbains, agricoles, industriels) et des défis environnementaux, doit trouver des solutions locales, adaptées et innovantes. Pour le CESER l'accès à une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante constitue donc un enjeu majeur et urgent pour l'humanité.

Le CESER apporte sa vision et ses préconisations sur :

- L'eau bien commun ;
- L'économie de la ressource ;
- Le besoin d'évolution des modèles économiques ;
- L'amélioration de la qualité de l'eau ;
- L'obligation de répondre aux enjeux démographiques et climatiques et à la sécurisation de la ressource par le stockage.

L'Arc méditerranéen (France-Espagne) porté par le CESER Occitanie dégage les priorités pour lutter contre le changement climatique.

PRÉCONISATIONS-CLÉS



Envisager toutes les hypothèses pour l'économie, l'optimisation et la création de retenue



Mettre en cohérence les différents schémas réglementaires communaux et intercommunaux pour une logique transversale



Mettre en place un plan d'investissement à dix ans pour sécuriser la ressource en eau



Favoriser un mix de solutions, La mobilisation des retenues existantes

L'eau : condition de *développement* des territoires

Dans le cadre du SRADDET, le CESER Pays de la Loire a porté une contribution sur la question de l'eau, face au constat du mauvais état des masses d'eau en Pays de la Loire. Le SRADDET est une opportunité pour inverser la tendance et répondre à la directive européenne sur l'eau.

Rapporté par : **MARIE MÉZIÈRE-FORTIN** (personnalité qualifiée)

Quel est l'enjeu ? L'avis du CESER

En Pays de la Loire, l'un des enjeux est d'améliorer la qualité de la ressource en eau. L'eau est un bien commun qui doit faire l'objet de règles de gestion et de partage, dans un contexte de rareté de la ressource, de fort développement des activités humaines et de changement climatique. Le SRADDET représente une opportunité pour identifier dans chaque territoire la ou les causes de déclassement des masses d'eau afin de mieux cibler les actions à mettre en œuvre.

Le CESER préconise d'améliorer la gouvernance de l'eau dont l'organisation n'est pas suffisamment efficace. Face aux évolutions climatiques et démographiques, une gestion adaptative de la ressource doit être envisagée. Il s'agit d'éviter les conflits d'usages, notamment entre l'alimentation en eau potable et l'irrigation à des fins agricoles.

Découvrir
l'avis complet



PRÉCONISATIONS-CLÉS



Conforter une gestion par bassin versant



Faire évoluer la gouvernance, notamment avec les contrats territoriaux « eau »



Redécouper les territoires des gestionnaires de l'eau domestique



Saisir le SRADDET comme levier pour améliorer la qualité de l'eau

La gestion de l'eau en *Polynésie française* : enjeux et recommandations du CESEC

« O tē hue i te vai, e ha'amae i te pua ! » *Qui épuise l'eau fait tarir la source de sa descendance !*
Proverbe polynésien. En Polynésie française, l'eau est perçue comme un don de la nature et devrait être gratuite. Mais son traitement et sa distribution nécessitent des infrastructures coûteuses.

Rapporté par : **M. MAHINUI TEMARII** (Collège des salariés) et **M. PATRICK YIENG KOW** (Collège des entrepreneurs)

Découvrir
le CESEC



Quel est l'enjeu ? L'avis du CESER

- **Sanitaire** afin de garantir une eau potable de qualité et l'accès à l'assainissement pour tous.
- **Économique** afin de réguler les usages (tourisme, agriculture, industrie) pour un développement durable tout en maîtrisant les pollutions.
- **Environnemental** afin de protéger les ressources naturelles en eau douce des activités polluantes. Cette politique vise une gestion locale renforcée, concertée et durable des ressources en eau, appuyée par des outils de planification, de suivi et d'évaluation.

Le CESEC salue la politique sectorielle de l'eau en Polynésie, qui fixe des objectifs et un budget pour leur réalisation, mais déplore la lenteur de la potabilisation (seules 9 communes et quelques atolls y accèdent). Il recommande des solutions adaptées au contexte insulaire local, des coûts réduits, une meilleure information des usagers, la formation des agents communaux et une collaboration accrue des parties prenantes. La réussite repose sur une volonté politique forte et un changement des comportements des usagers.

PRÉCONISATIONS-CLÉS



Réduire les pertes et le gaspillage en rénovant le réseau et posant des compteurs.



Améliorer la récupération et le stockage de l'eau notamment dans les îles.



Adopter des solutions innovantes adaptées au contexte insulaire polynésien.



Accompagner la collaboration entre les secteurs public et privé.

L'irrigation, une problématique forte et prise en compte en Sud PACA

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie de grands barrages hydrauliques lui permettant de faire face à des sécheresses estivales mais pas à des sécheresses hivernales (lac de Serre-Ponçon, les cinq barrages sur le Verdon dont celui de Sainte Croix, le lac de saint Cassien...) et bénéficie d'un réseau d'irrigation performant constitué notamment de canaux en terre dont le plus ancien est géré depuis près de 1 000 ans

Quel est l'enjeu ?

L'enjeu principal est de répondre non seulement aux besoins d'irrigation des terres cultivées, mais d'apporter de l'eau potable à de nombreuses villes dont Aix-en-Provence, Marseille, Toulon... et aux entreprises de ces secteurs. 126 000 hectares de terres agricoles sont irrigués en région sur un potentiel de 156 700 hectares de SAU soit 37 % de la SAU totale de la région. Le système ancestral d'irrigation par submersion des terres agricoles a un rôle indispensable dans la recharge de nappes phréatiques d'intérêt général. La Société du canal de Provence (SCP) alimente en eau potable, totalement ou partiellement,

2 millions d'habitants en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il permet l'irrigation sous pression de 70 000 hectares de terres agricoles et alimente plus de 8 000 sites industriels. Tout ce système est une spécificité de la région PACA en équilibre précaire et dépendant des pluies hivernales et des chutes de neige pour recharger les nappes phréatiques. Les réseaux d'irrigation agricoles ont aussi un rôle important en matière de biodiversité. Le long des canaux à ciel ouvert se développe une ripisylve accueillant une biodiversité intéressante notamment pour la pollinisation des arbres fruitiers.

1 000 ans

Le plus ancien canal
d'irrigation date de près de 1000 ans

Découvrir
le CESER



PRÉCONISATIONS-CLÉS



Faire reconnaître au niveau national et européen la spécificité de la gestion de l'eau en région PACA



Maintenir le potentiel de productions agricoles par l'irrigation dans le cadre de la souveraineté alimentaire



Optimiser la gestion de la ressource en eau par un plan régional de l'eau, tout usage (eau potable, d'irrigation...)



Regrouper les associations syndicales d'irrigants gestionnaires de canaux pour les rendre plus performantes

Contexte CODEV

L'eau, ressource essentielle à la vie, incarne à la fois puissance et vulnérabilité. Longtemps perçue comme inépuisable, elle est aujourd'hui menacée par la pollution et le dérèglement climatique. Sa préservation n'est plus une évidence mais une responsabilité collective.

Les conseils de développement, instances consultatives composées de bénévoles – citoyens, experts et acteurs locaux – jouent un rôle clé dans cette réflexion. Créés à l'échelle des intercommunalités et inscrits dans le Code général des collectivités territoriales, leur mission est d'éclairer les élus sur des enjeux complexes en proposant des solutions adaptées. Parmi eux, 125 conseils sont membres de la Coordination nationale des conseils de développement (CNCD), qui facilite les échanges de pratiques, les débats et les réflexions collectives.

En 2022-2023, la CNCD a animé un groupe de travail dédié à la gestion de l'eau. Cette initiative a permis de mutualiser les idées et de proposer des pistes concrètes pour renforcer la gouvernance locale, préparer les territoires aux défis climatiques et sensibiliser à la préservation de cette ressource vitale.

Dans les pages suivantes, nous présentons la démarche collective initiée par la CNCD, ainsi qu'un aperçu de cinq travaux récents menés par des conseils de développement. Ces exemples illustrent leur capacité à aborder une problématique majeure tout en tenant compte des spécificités locales.

En conjuguant leurs efforts, le CESE, les CESER, les CODEV et l'ANPP peuvent favoriser une action coordonnée, du local au national, pour préserver l'eau comme bien commun.

Quelle gestion *durable* de l'eau dans les territoires ?

Quarante-trois conseils de développement ont travaillé sur la gestion durable de l'eau, proposant des actions pour sensibiliser, réutiliser l'eau, lutter contre l'imperméabilisation, adapter l'agriculture et revoir la tarification. Ils prônent une gouvernance renforcée et une meilleure anticipation des risques climatiques.

CONTRIBUTION
OCTOBRE 2023

Découvrir
les travaux



Présentation

À la demande de nos membres, notre réseau national a lancé en juin 2022 un groupe de travail inter-conseils de développement sur le thème de l'eau. Pendant un an, 43 conseils de développement répartis sur tout le territoire, en zones rurales et urbaines, se sont réunis en visioconférence pour partager leurs réflexions et initiatives autour de multiples enjeux : partage et usages de l'eau, qualité de l'eau, réutilisation, tarification, gestion des risques et protection des zones humides. Une attention particulière a été accordée aux problématiques littorales et à la gouvernance de l'eau, perçue comme essentielle pour une gestion durable de la ressource.

Dans ce cadre, douze interpellations ont été formulées par le groupe, illustrées par des exemples concrets, mettant en lumière les idées, les points de blocage, les actions à mettre en place, mais aussi les initiatives déjà à l'œuvre dans les territoires, impulsées par les conseils de développement et potentiellement répliquables sur l'ensemble du territoire national.

LES PRÉCONISATIONS



Le groupe de travail appelle à renforcer la place des conseils de développement dans la gouvernance de l'eau, en les positionnant comme des partenaires clés aux côtés des acteurs existants. Il préconise de sensibiliser davantage les habitants *via* des actions pédagogiques ciblées. Le groupe souligne également l'importance de réutiliser l'eau et de lutter contre l'imperméabilisation des sols, avec une attention particulière portée à l'agriculture, qui doit évoluer vers des modèles plus résilients et économes en eau. Face aux risques climatiques croissants, le groupe insiste sur la nécessité de mieux informer élus et habitants pour anticiper leurs impacts, et propose une tarification de l'eau plus équitable, qui prenne en compte les défis économiques, sociaux et environnementaux actuels.

Préservation et *partage* de la ressource en eau

Le Conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère a émis des propositions pour guider la communauté de communes face aux enjeux de l'eau : sensibilisation, gestion durable et adaptation au dérèglement climatique, dans une vision tournée vers l'avenir du territoire.

Présentation

Depuis mars 2023, un groupe de travail dédié à l'eau s'est formé au sein du Conseil de développement, partant du constat de tensions croissantes entre usagers, notamment envers les agriculteurs.

Le 29 décembre 2023, le Conseil a présenté ses premiers travaux au Président de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, point de départ d'une saisine autour de 3 axes :

- Élaborer une communication innovante pour sensibiliser sur les enjeux liés à l'eau, avec une attention particulière pour les enfants et les jeunes ;
- Identifier des leviers pour accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques, en ciblant la consommation d'eau, la préservation des sols et la diversification des cultures ;
- Proposer de nouveaux critères pour la tarification de l'eau, favorisant une gestion durable de la ressource tout en assurant les investissements nécessaires.

CONTRIBUTION
JUN 2024

Découvrir
les travaux



LES PRÉCONISATIONS



Le Conseil de développement préconise une campagne de communication pour sensibiliser les habitants aux enjeux de l'eau et promouvoir des actions concrètes, notamment auprès des enfants. Il propose de collaborer avec des acteurs locaux pour organiser des événements et rendre visibles les consommations d'eau. Sur le volet agricole, le Conseil pourrait participer au comité local d'installation afin d'accompagner les changements de pratiques. Enfin, concernant la tarification, il suggère une approche plus équitable et durable, basée sur des simulations fournies par le service eau-assainissement, pour mieux maîtriser la consommation et soutenir les investissements nécessaires.

L'eau, un bien *commun* : enjeux et solutions intercommunales

Le Conseil de développement de la Métropole européenne de Lille a réalisé une contribution sur l'eau, dans laquelle il recommande notamment de renforcer la sensibilisation des citoyens, d'accélérer la végétalisation des sols, de développer la réutilisation des eaux non conventionnelles et d'instaurer une tarification plus incitative.

CONTRIBUTION
NOVEMBRE 2024

Découvrir
les travaux



Présentation

Le Conseil de développement de la MEL a mis en place un groupe de travail dédié à la thématique de l'eau.

Pendant 18 mois, des membres bénévoles ont ainsi organisé des auditions d'experts, analysé les réalités spécifiques du territoire métropolitain et réalisé des visites et échanges sur le terrain. Ce travail s'est concentré sur des thématiques clés : l'eau pour tous, la sobriété dans les usages, la gestion des précipitations et des inondations, la préservation des ressources, et l'amélioration de la qualité de l'eau potable. Le groupe a travaillé à la formulation de recommandations concrètes, qui ont été présentées à la Métropole pour une gestion encore plus durable et solidaire de l'eau sur le territoire.

LES PRÉCONISATIONS



Le Conseil de développement propose d'intensifier la sensibilisation des habitants avec des ateliers, défis et campagnes de communication sur l'état de la ressource (niveau des nappes phréatiques, étiquetage aquascore sur les produits textiles, tri sélectif des rejets au tout à l'égout). Il recommande l'installation de compteurs individuels de manière à présenter des factures d'eau plus personnalisées et pédagogiques, et une expérimentation de l'utilisation des eaux non conventionnelles. Il suggère d'accélérer la végétalisation des sols pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie et ainsi mieux préserver la ressource. Enfin, il insiste sur une tarification incitative et des initiatives solidaires pour garantir l'accès à l'eau potable pour tous dans l'espace public.

Encourager la prise de conscience et la *mobilisation* pour préserver l'eau

Le CODEV de l'Eurométropole de Strasbourg, saisi par sa présidente, propose de sensibiliser les citoyens, d'élaborer un Schéma directeur de l'eau, de développer la réutilisation des eaux pluviales et traitées et de renforcer les initiatives en lien avec aménageurs, industriels et agriculteurs.

Présentation

L'eau, omniprésente sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg avec ses rivières, canaux et une vaste nappe phréatique sur l'ensemble du bassin rhénan, est à la fois un atout pour renforcer la résilience face au changement climatique et une ressource menacée. La saisine souligne plusieurs enjeux : garantir une quantité suffisante d'eau pour les besoins vitaux, économiques et écologiques, et en assurer la qualité face aux pollutions diverses.

Près de 60 membres répartis en trois commissions thématiques se sont mobilisés pour répondre à deux questions clés : comment sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de l'eau et encourager leur mobilisation collective ? Les travaux du Codev visent à réinterroger les usages, renforcer les initiatives existantes et innover pour assurer une gestion durable, équitable et adaptée à ce territoire transfrontalier traversé par des défis locaux et globaux.

CONTRIBUTION
JUN 2024

Découvrir
les travaux



LES PRÉCONISATIONS



Le Codev recommande tout d'abord de renforcer la communication grand public sur les enjeux de quantité et de qualité de l'eau, en misant sur des outils pédagogiques et des campagnes ciblées. Il propose de doter la Métropole d'un Schéma directeur de l'Eau afin de mieux coordonner les actions. Il s'interroge sur la tarification comme outil d'équité. Il encourage l'augmentation de la réutilisation des eaux pluviales ou des eaux usées traitées. Enfin, il appelle à développer des solutions techniques innovantes pour traiter les polluants, tout en intégrant toujours mieux les enjeux dans l'aménagement urbain, les process industriels et les pratiques agricoles.

Chaque goutte compte : *s'engager* pour préserver la ressource eau

Le Conseil de développement de Bourges Plus s'est autosaisi du sujet de l'eau en 2021. Après 18 mois de travaux, il propose de renforcer la lutte contre les fuites, d'encourager la réutilisation des eaux usées, de préserver les zones humides et d'adopter une tarification équitable.

CONTRIBUTION
OCTOBRE 2023

Découvrir
les travaux



Présentation

Le Conseil de développement de Bourges Plus s'est autosaisi du sujet de l'eau en 2021.

Pendant 18 mois, les membres ont travaillé collectivement en organisant des réunions, des conférences d'experts et des ateliers de réflexion pour explorer des enjeux spécifiques à leur territoire. Parmi les thématiques abordées figurent la gestion des quantités d'eau disponibles, la qualité des réseaux, les usages agricoles, industriels et domestiques, ainsi que la préservation des zones humides, indispensables pour la biodiversité et la régulation hydrologique. La contribution a été finalisée en avril 2023, et les préconisations formulées ont été officiellement présentées à la Présidente de Bourges Plus et aux élus communautaires.

LES PRÉCONISATIONS

**CONSEIL de
DEVELOPPEMENT**
BourgesPlus

Le Conseil de développement propose de lutter plus efficacement contre les fuites dans les réseaux pour économiser l'eau, d'encourager la réutilisation des eaux usées traitées et de végétaliser davantage les espaces urbains pour atténuer les effets du changement climatique. Dans le même esprit, la préservation des zones humides et la restauration des cours d'eau, en lien avec l'adaptation des pratiques agricoles, sont présentées comme prioritaires. Pour sensibiliser les habitants, il recommande la création d'une « Maison de l'Eau », lieu de vie, d'échange et de pédagogie sur ce sujet qui concerne tous les citoyens. Enfin, le codev appelle à une meilleure hiérarchisation des usages et à une tarification incitative et équitable.

L'eau dans *tous ses états*

Le Conseil de développement de la CARENE a organisé, entre 2022 et 2023, dix événements dédiés à l'eau, permettant aux habitants de mieux comprendre les enjeux hydriques spécifiques à leur territoire. Ces échanges ont abouti à la formulation de recommandations par le codev.

Présentation

Pour ses 20 ans, le Conseil de développement de la CARENE a exploré le thème de l'eau, élément central du territoire, entre octobre 2022 et juin 2023. Dix événements, dont des soirées-débats, visites et randonnées, ont permis aux habitants de découvrir la richesse et les enjeux liés à l'eau, qu'elle soit salée, douce ou saumâtre.

Les visites en Brière ont mis en lumière le patrimoine naturel, avec un focus sur la faune, la flore et le rôle essentiel des zones humides. Ces rencontres ont également dévoilé l'histoire locale et économique, notamment l'élevage extensif et la construction navale. La publication « *L'eau coule sous les ponts, préservons-la* » reflète un intérêt marqué des habitants, mais aussi leurs inquiétudes face aux risques de submersion et de pénurie d'eau potable, soulignant un besoin accru d'information sur les enjeux hydriques.

CONTRIBUTION
DÉCEMBRE 2023

Découvrir
les travaux



LES PRÉCONISATIONS



Le Conseil de développement recommande une tarification progressive et sociale pour limiter les coûts et les prélèvements, tout en incitant les gros consommateurs à innover (récupération des eaux pluviales, désalinisation). Il appelle à sensibiliser les habitants à réduire leur consommation d'eau potable et à développer des usages alternatifs pour les eaux retraitées (nettoyage, irrigation). La restauration écologique des cours d'eau et la compensation de l'imperméabilisation des sols sont prioritaires, tout comme la renaturation du marais et le soutien à l'élevage labellisé en Brière. Enfin, il propose de renforcer la culture du risque et d'adapter les règles d'urbanisme face aux enjeux hydriques.

Contexte ANPP

Le Pays ou Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), appelé plus communément Territoire de projet est un espace caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale. C'est une démarche volontaire, cadre partenarial entre intercommunalités (quatre en moyenne). La commune est l'espace de proximité, l'intercommunalité de gestion des politiques publiques, le Territoire de projet de coordination.

Il a vocation à couvrir un espace de solidarités réciproques entre espaces ruraux et urbains, en infra ou de coopération et réciprocité.

Par rapport aux autres cadres de coopération, le Territoire de projet est porteur d'une valeur ajoutée liée à son agilité et son approche transversale du développement local, sur la base d'une stratégie prospective et partagée.

Il joue un rôle fédérateur, d'animation et de coopération entre les différents acteurs locaux publics comme privés (communes, EPCI, PNR, conseils départementaux, acteurs socio-économiques...). Il favorise, dans une démarche ascendante, l'émergence de projets locaux répondant aux attentes des acteurs du territoire et aux enjeux de ce dernier.

En matière de gouvernance, il se distingue par l'animation d'un conseil de développement, outil de démocratie continue, spécificité du Pays, qui regroupe les acteurs et forces vives du territoire et contribue à la définition de ses orientations stratégiques. La Conférence des Maires est également un outil structurant du lien entre élus du territoire.

Concrètement, le Territoire de projet porte cinq grands champs de missions, en matière de : transition écologique (PCAET, trames, ENR...), services à la population (santé, numérique, alimentation, mobilité, culture...), attractivité et animation économique (tourisme, ESS, silveréconomie, GTEC, emploi...), cadre de vie (SCoT, paysage, patrimoine, architecture...) et le portage de dispositifs contractuels, dont européens ou CRTE.

En 2025, 268 Territoires maillent le territoire national, couvrant 62 % du territoire, concernant 47 % de la population française, réunis au sein de leur fédération nationale : ANPP - Territoires de projet.

Faire territoire par la *préservation* de la ressource en eau

Les Territoires de projet ne s'y trompent pas, la ressource en eau est un élément de stabilité majeur, et même vital, pour la biodiversité et l'activité humaine qu'ils abritent. Source de représentations et d'usages de plus en plus conflictuels, l'eau doit impérieusement trouver sa place dans la stratégie du territoire.

Découvrir
l'ANPP



Hier sur la qualité, maintenant également sur la quantité, la question de la ressource en eau est devenu un défi. Prévenir et apporter des voies de résolution aux tensions suscitées par les usages de l'eau représente un enjeu fondamental pour l'avenir de la ressource et les êtres vivants qui en dépendent. Pour cela, le projet de territoire constitue un cadre propice à son inscription comme bien commun naturel. C'est en établissant une vision partagée du développement local pour les 20 à 30 prochaines années qu'il est possible de se mobiliser collectivement, rapidement et avec ambition sur ce thème devenu central.

Inscrite au cœur de la philosophie des Territoires de projet, l'entrée « eau » devient un pivot stratégique pour penser l'agriculture, la santé, le tourisme ou encore l'urbanisme, le paysages et les interactions environnement-société que ces sujets impliquent. Dès lors, les coopérations interterritoriales et multisectorielles deviennent indispensables, appuyées par la mutualisation des ressources d'une politique partagée.

PRÉCONISATIONS-CLÉS



Inscrire l'eau
**dans la stratégie
territoriale,**
au-delà du PTGE



**Former élus
et techniciens**
aux enjeux
territorialisés
de l'eau



**Accompagner
la création**
des services
mutualisés et
financer l'ingénierie
de projet



**Favoriser
les coopérations**
techniques
interterritoriales



Engager un **audit
des réseaux
de distribution**
et les travaux qui
en découlent

